



Numéro 82 - 11 octobre 2018

CTL du 11/10/2018

COMPTE – RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), M. VEYLET (S), M. TEUILLIERAS (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. HINDERSCHID

Les représentants du personnel CGT font lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe.

M. MORICEAU convient que cette déclaration liminaire fait un résumé des annonces faites dernièrement qui associées aux rapports de la Cour des comptes et des préconisations de CAP 2022 augurent des réformes de grande ampleur pour les services publics.

Concernant la déclinaison locale des 2130 suppressions d'emploi il déclare ne pas avoir d'information. Pire ce chiffre pourrait se voir augmenter suite au rebasage du TAGERFIP.

Il rappelle que 7 directions réparties en trois groupes (59-62, 19-23-87 et 41-45) doivent élaborer une boîte à outils qui, une fois diffusée à l'ensemble des départements, servira à toutes les directions pour définir des plans de restructuration des implantations départementales.

Il craint que le déploiement des MSAP (Maisons de services au public) sur les 5 ans à venir s'accompagne d'un vaste plan de fermeture de trésoreries. Cependant il note une pause dans les restructurations pour preuve l'arbitrage ministériel qui n'a retenu que la moitié des propositions faites par les directions locales.

Il a le sentiment que, compte-tenu du calendrier électoral à venir, toutes les réformes annoncées ne pourront pas aboutir.

Pour ce qui concerne le Cantal il n'est pas question de transférer les missions supports à la préfecture.

Quoi qu'il en soit penser conserver toutes nos missions est un mythe.

I – Approbation des PV du 12 et 21 juin 2018 (pour avis)

M. VEYLET (CGT) demande à ce qu'un ajout soit fait au PV du CTL du 12 juin concernant le point « *du déploiement de l'organisation rénovée des ressources humaines en environnement SIRHIUS* » si de nouveaux postes venaient à être supprimés au service des RH :

« *M. VEYLET (CGT) demande si dans ce cas de figure l'agent, dont le poste serait supprimé, bénéficierait lui aussi des mesures d'accompagnement financier liées à une restructuration.*

Mme GIGUET indique que ces mesures s'appliqueront tout naturellement. »

Sous cette réserve les PV du 12 et 21 juin 2018 sont approuvés à l'unanimité.

II – Modification des horaires d'ouverture au public du CDFIP de Saint Flour (pour avis) :

M. JOUVE propose, sur demande des responsables de structures, la fermeture au public du centre des Finances publiques de St-Flour le lundi. Dans un contexte de réduction des effectifs et compte-tenu d'une moindre affluence ce jour-là, cette fermeture permettra d'améliorer le pilotage des équipes et d'élargir le champ de compétence de l'agent en charge de l'accueil. L'accueil téléphonique continuera à être assuré ainsi que la réception des régisseurs, des représentants des collectivités, des débitants de tabac... sur rendez-vous.

Il indique qu'une consultation a été réalisée auprès des agents dont la quasi-totalité est favorable à ce changement, il précise que cette proposition ne résulte en rien de ce résultat.

M. HINDERSCHID (CGT) déclare que cette demande est la conséquence des difficultés rencontrées par la structure. Il comprend que les agents ne puissent que se prononcer pour cette modification étant otages de la situation conséquence des choix de l'administration. La CGT se prononcera contre cette proposition estimant que les postes doivent avoir les moyens de fonctionner pleinement tout en offrant un accueil au public le plus large possible.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE : ABSTENTION (2 FO – 2 Solidaires),

CONTRE 2 (CGT)

III – Le bilan de la campagne IR 2018 (pour info)

M. RAYMON observe une légère augmentation de l'accueil global (+2,63%) par rapport à la campagne 2017 (21 576 contre 21 024 en 2017). Il indique une légère baisse de l'accueil physique (12 747 contre 12 951 en 2017) alors que l'accueil téléphonique augmente (+9,36%). La situation du SIP d'Aurillac est toutefois atypique avec une augmentation significative de l'accueil global (+21%). Il explique cette évolution par la généralisation progressive de la déclaration en ligne et la mise en œuvre prochaine du PAS.

Le taux d'avancement pour la 2^{ème} émission IR est très supérieur à l'objectif de 95 % soit 98,48 % légèrement au-dessus de celui de 2017 (98%).

La déclaration en ligne était obligatoire pour les contribuables ayant un revenu supérieur ou égal à 15 000 €, cela concernait 60 800 personnes, 43 342 contribuables y ont consenti soit environ 70 % du résultat attendu.

M. MORICEAU considère qu'il s'agit d'une déperdition considérable qui pour lui tient aux difficultés d'accès à internet (zone blanche, zone grise...) et à un taux d'illectronisme important dans notre département.

M. RAYMON reprend : les responsables de SIP indiquent que les agents considèrent cette campagne comme ayant été « *maîtrisée mais dense* » et que les usagers paraissaient satisfaits.

M. BRUN (CGT) considère que l'accueil en matière fiscale (tant physique que téléphonique) assuré par les trésoreries est très important; le transfert de cet accueil dû à la fermeture des trésoreries de Montsalvy et de Laroquebrou ne peut qu'impacter considérablement le nombre de réception au SIP d'Aurillac.

Il déclare que ce bilan est très incomplet, car il ne tient pas compte de l'accueil numérique (balf, courriel, E-

contact...) qui constitue une charge très importante pour tous les services en contact avec le public. En est absent aussi un bilan des conditions de travail sur l'ensemble des agents amenés à assurer un accueil plus nombreux et plus complexe dans un contexte de réduction d'effectif.

M. MORICEAU reconnaît que l'aspect numérique manque à cet état des lieux et souhaite qu'il soit intégré à l'avenir. Quant à l'augmentation de la charge dans le domaine de l'accueil, elle est essentiellement cyclique et temporaire et fait pleinement partie de nos métiers.

IV – La réorganisation du CSP des particuliers (pour info)

M. PAILLET présente la nouvelle organisation du CSP des particuliers décidée par la direction générale et sa déclinaison dans notre département. Elle consiste au transfert du CSP d'initiative au PCRP et au maintien du CSP de régularisation dans les SIP. Le CSP de régularisation, important tant qualitativement que quantitativement, justifie le maintien d'un agent à St-Flour et d'un à Aurillac. Le CSP obligatoire, qui consiste à traiter des listes de contribuables proposées par la mission requêtes et valorisation (MRV) et par la DIRCOFI, continue d'être effectué par le PCRP. Les conséquences sur le transfert des emplois au PCRP seront tirées lors du CTL emploi.

M. BRUN (CGT) déclare que la réorganisation du PCRP s'inscrit plus globalement dans l'organisation du contrôle fiscal. Les trois postes vacants au pôle de contrôle unifié (PCU - réunissant la BDV, le PCE et le PCRP), le CSP obligatoire, le data-mining ajoutés à la loi ESSOC (qui comporte 2 piliers : **faire confiance et faire simple**) ne mettent-ils pas en péril la pérennité du PCU du Cantal ?

M. MORICEAU affirme que la loi ESSOC n'aura aucune conséquence sur le contrôle fiscal dans le Cantal. Il indique qu'il n'y a aucun lien entre les vacances d'emploi et la réorganisation du CSP des particuliers. Il réitère son attachement au contrôle fiscal et comblera ces vacances d'emploi dès qu'il en aura la possibilité. Pour autant il estime qu'à terme le PCU sera rattaché à la Dircofi.

M. VEYLET (CGT) pense que cette réorganisation conduira à l'abandon d'une partie des contrôles qui ne relèvent pas du CSP de régularisation et qui ne semble pas présenter d'enjeux suffisants.

M. MORICEAU répond que cette réorganisation ne modifiera pas le champ des contrôles actuels.

M. HINDERSCHID (CGT) estime que cette réorganisation a un impact significatif sur le fonctionnement des services et des conditions de travail des agents. Dès lors il demande à ce que cette mesure de réorganisation soit soumise à avis, car la note nationale sur le sujet prévoit que les directions départementales peuvent le faire et que l'on peut considérer qu'il s'agit là d'un projet « *important* » comme définit dans le guide pour la prise en compte des conditions de travail présenté lors du CHSCT du 8 octobre 2018.

M. MORICEAU exclu totalement cette éventualité car, pour lui, l'impact de cette mesure sur les agents concernés est marginal d'autant plus qu'il est possible qu'ils ne changent ni de lieu ni de métier.

M. BRUN (CGT) ajoute, que jusqu'à présent, le CTL s'est vu consulté à chaque évolution du PCRP.

V – Affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP (pour info)

M. JOUVE indique que cet affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP s'inscrit dans le projet gouvernemental de « *transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics* ». Ces indicateurs devront faire l'objet d'un affichage local et sur internet, leur nombre évoluera de 4 en 2018 jusqu'à 7 en 2020. Pour le Cantal cet affichage sera réalisé au SIP d'Aurillac et au SIP de St-Flour au 01/01/2019. Le dispositif sera étendu au SIP de Mauriac et aux SIE en 2020. Cet exercice n'a pas pour vocation de mettre les services et les agents en concurrence mais d'améliorer la communication envers les usagers.

M. HINDERSCHID (CGT) craint que les résultats de ces mesures ne servent, in fine, qu'à justifier de nouvelles restructurations et suppressions d'emploi soit parce que nous aurions un taux d'efficacité trop élevé ou pas assez.

M. BRUN (CGT) craint quant à lui que le fait de préciser que les services et les agents ne seront pas mis en concurrence soit d'ores et déjà sous-tendu par une arrière-pensée.

VI – Prévention du terrorisme (pour info)

Mme GIGUET présente les mesures de prévention et de protection face à la menace terroriste mais aussi aux incivilités, aux mouvements sociaux, aux cambriolages, aux vols à mains armés, aux vols simples...

Ces mesures consistent en 4 points :

- une analyse bâtiminaire sera réalisée d'ici la fin de l'année pour identifier les points faibles et les zones de confinement des bâtiments de la DDFiP ;
- un dispositif spécifique d'alerte attentat dépendant de la taille du bâtiment sera mise en place (message électronique, sifflet, corne de brume, signal sonore...) ;
- une documentation spécifique aux chefs de service et aux agents sera distribuée d'ici la fin de l'année 2018 ;
- des exercices pratiques pourront être mise en œuvre à compter de 2019.

VII – Questions diverses

M. HINDERSCHID (CGT) demande où en est le dossier du parking low-cost à destination des agents d'Aurillac.

M. MORICEAU répond qu'il sera ouvert au 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs il indique qu'il a pris contact avec la mairie pour que les agents bénéficient d'un tarif préférentiel pour le nouveau parking prévu à l'ARS (ancienne DSF). Il n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

M. HINDERSCHID (CGT) demande où seront affectés les 2 inspecteurs stagiaires actuellement en formation et si des postes seront supprimés pour compenser les créations liées à leur installation.

M. MORICEAU répond que un de ces inspecteurs stagiaires sera affecté au SIP d'Aurillac, l'autre dans la sphère foncière. A ce stade il ne sait pas comment seront compensé ces créations d'emploi compte tenu qu'il ne connaît pas le fléchage par grade des suppressions à venir.

M HINDERSCHID (CGT) se félicite que le poste de St-Martin-Valmeroux soit proposé au mouvement spécifique B. Il regrette que la direction locale ne mette pas plus en valeur cette possibilité d'affectation. D'autres départements ont su valorisé cette opportunité (affichage sur site local, relais par les sites des organisations syndicales, prise de contact avec les agents ayant quitté dernièrement le département...).

M. JOUVE se mettra en relation avec d'autres départements pour connaître leurs pratiques en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Vos élus CGT au CTL
Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, José TEUILLIERAS, Laurent VEYLET



Déclaration liminaire des représentant-es CGT Finances Publiques du Cantal au CTL du 11 octobre 2018

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient dans un contexte grave pour l'ensemble des agents du ministère. À la DGFIP, nous sommes à un moment inédit dans l'histoire de notre administration. Les annonces du ministre Gérald DARMANIN sonnent comme une oraison funèbre. Le 11 juillet 2018, devant un parterre de cadres supérieurs du ministère, il a tracé les priorités du gouvernement :

- ✓ Réorganisation d'ampleur et rapide des réseaux DGFIP et Douane d'ici 18 mois.
- ✓ Transfert du recouvrement de la Douane voire de certaines missions fiscales vers la DGFIP.
- ✓ Agence unique de recouvrement d'ici 2022 sans plus de précision : DGFIP, Douane et de l'URSSAF ?
- ✓ Départ de services situés en Île-de-France vers la province et des métropoles régionales vers les campagnes.
- ✓ Administrations en mode réseau. Il a demandé à ses directeurs de réfléchir d'ici octobre à une autre organisation des services.
- ✓ Suppression de 25 petites taxes représentant 400 millions d'euros, dont les 20 premières, dès 2019.
- ✓ Expérimentation du compte financier unique pour les collectivités, en lieu et place du compte financier et du compte administratif.
- ✓ Expérimentation des agences comptables pour les collectivités locales et les hôpitaux, en remplacement des trésoreries d'ici 2020.
- ✓ Fin du paiement en numéraire au sein des trésoreries et un appel d'offre vers des opérateurs privés (la Poste, buralistes ?).
- ✓ Accueil, avec prise de rendez-vous dans les maisons de service au public ou les collectivités.
- ✓ Permanences mobiles notamment dans les quartiers sensibles et les zones de montagne.

Il a cependant refusé d'annoncer le nombre de suppressions d'emplois induit par l'ensemble des réformes, tout en affirmant qu'*« il serait illusoire de croire qu'elles ne s'accompagneront pas d'une baisse de l'emploi public, tant nous allons changer la nature de nos missions et gagner en efficience. Mais aussi parce que la réduction de l'emploi public est un engagement du Président de la République. Je sais qu'il y a des inquiétudes. Je voudrais ici vous dire que la DGFIP ne connaîtra pas un sort différent des autres administrations de l'État et que l'accompagnement social sera aussi important que le souci d'économie de nos services attendu par nos concitoyens. Au titre de cet accompagnement, nous avons évoqué avec le Premier ministre le 1er février dernier la mise en place de plans de départ volontaire : dans cette expression tous les mots comptent. Mais nous prenons les choses dans le bon ordre : d'abord les missions, ensuite les moyens et les effectifs. »*

Depuis, en date du 17 septembre, Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques,

annonce que le projet de loi de finances pour 2019 prévoit des suppressions d'emplois à la DGFIP s'élevant à 2130 emplois, soit le même chiffre qu'en 2016. Il précise que cette contribution est plus importante que les deux années précédentes mais qu'elle est très inférieure à ce que certains redoutaient ou annonçaient. Le Directeur général s'en féliciterait presque !

Entre-temps, est livré le rapport CAP 2022 commis par 44 personnalités issues pour la plupart de think-tank des plus libéraux (l'IFRAP par exemple), du MEDEF, de cabinets privés de conseil et de management, qui n'ont cessé de dénigrer la Fonction publique et les fonctionnaires tout au long de leurs activités et publications, chargées par ce gouvernement d'élaborer des propositions pour « transformer » l'action publique. En résumé, le rapport propose de nouvelles restrictions budgétaires pour les administrations d'État, de s'attaquer aux statuts des 3 versants de la Fonction publique, de démanteler le Service Public et nombre d'autres propositions aux effets délétères.

Et parallèlement à ces annonces, nous observons que le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique décide de vider les instances de représentation et de défense des personnels de leurs attributions, afin de faciliter les mobilités forcées, pour mieux accompagner les restructurations. D'ores et déjà les règles de gestion sont en train d'être modifiées. L'affectation au département permettra aisément d'accompagner les réformes. Il ne reste plus qu'à appliquer la loi mobilité. Rappelons, qu'en substance, elle consiste à proposer 3 emplois au fonctionnaire qui perd son poste. Dans quel périmètre géographique ou fonctionnel ? Mystère ! Au troisième refus, c'est la mise à disposition, voire le licenciement !

Toutes ces dispositions se combinent très opportunément !

Des cadres C aux cadres A+, personne ne sera épargné par la disparition des missions et des services. Pour la CGT, dans cette précipitation, il manque un élément essentiel : la question de la réponse aux besoins de la population. C'est tout de même la raison d'être de l'Administration. Rappelons le b. a.-ba au ministre et au gouvernement : c'est pour répondre aux besoins qui sont en constante augmentation qu'il faut définir les missions, puis les moyens pour les accomplir... pas l'inverse.

Nous ne sommes pas dupes de tous ces tours de passe-passe. La CGT se battra aux côtés des agents. Nous nous opposerons à tous les projets de destruction de nos services, de nos missions, de nos emplois et de nos droits et garanties.

Cette politique, ainsi que les mesures encore récemment annoncées par le gouvernement, comme la retraite par points, relèvent d'une logique d'individualisation mettant à mal la solidarité et la justice sociale, valeurs essentielles de la cohésion sociale, et fragilisant une fois de plus les plus faibles, les précaires et les plus démunis.